

“ 70% des élèves du premier degré se rendent à l'école en voiture alors qu'ils habitent à moins de 1 500 mètres de l'école.”

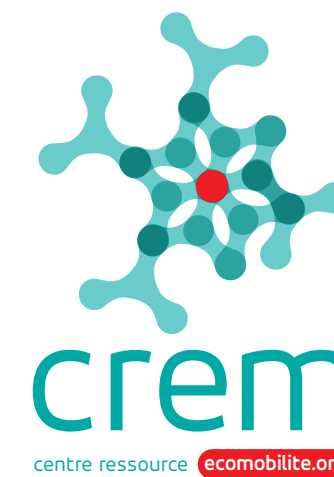
“ L'Organisation Mondiale de la Santé recommande 30 à 60 minutes d'activité physique par jour.”

Pour plus d'informations, contactez



ADAV
Centre ressource régional en écomobilité, animé par Droit au vélo
contact@ecomobilite.org
03 20 52 97 58

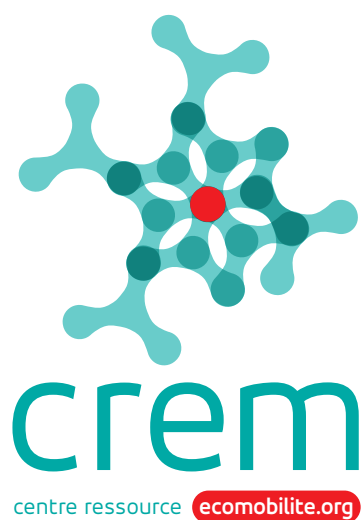
ou rendez-vous sur www.ecomobilite.org



MISE EN PLACE D'UN P.D.E.S.

Plan de Déplacements Établissement Scolaire





Qui sommes nous ?

Le Centre ressource régional en écomobilité, avec l'appui d'un réseau d'acteurs-relais, accompagne tout projet qui vise à favoriser les modes doux (vélo, marche, transports en commun, covoiturage) pour les trajets entre le domicile et l'école, mais aussi pour les trajets internes à la vie scolaire.

Nous tenons à la disposition de tous des ressources méthodologiques et pédagogiques, des fiches bonnes pratiques, des conseils et idées d'actions à mettre en place.



→ Qui est concerné ?

Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) de la région Nord – Pas-de-Calais, approuvé par arrêté préfectoral le 27 mars 2014 a pour ambition d'améliorer la qualité de l'air et de préserver la santé des habitants.

À ce titre, les établissements scolaires de la région sont invités à mettre en œuvre un Plan de Déplacement d'Établissement Scolaire (PDES). La mesure est même obligatoire pour les collèges et lycées dès lors que leurs effectifs dépassent 250 salariés et/ou élèves.

Les dispositions et modalités précises sont consultables sur le site www.ppa-npdc.fr

→ Le rôle du référent

Un référent sera nommé par le directeur d'établissement afin de coordonner l'action auprès de la communauté éducative, des élèves, des parents d'élèves et des autres acteurs concernés. Il assurera son suivi et sera force de proposition. Il veillera à centraliser l'information pertinente et à relayer auprès des publics concernés.

Constituer un comité de pilotage

Mobiliser toutes les personnes concernées pouvant contribuer à la mise en place d'un PDES : éducation nationale, collectivités, élèves et leurs parents, associations, riverains...

Etablir un diagnostic

En s'aidant des outils existants, établir un état des lieux de la situation de l'établissement en termes de déplacements : problématiques liées au stationnement, aux sens de circulations, à l'encombrement, et évaluer la part de chaque mode dans le trafic (marche, vélo, co-voiturage, dépose individuelle).

Animer, communiquer

Rappeler, par tous les moyens à disposition, l'existence du PDES en indiquant les différentes étapes et en précisant régulièrement son état d'avancement pour faciliter l'adhésion par le plus grand nombre.

→ Une boîte à outils à votre disposition

- Des outils pratiques pour élaborer vos enquêtes mobilité
- Des idées d'actions à mettre en place
- Des outils pédagogiques pour sensibiliser les élèves
- Des supports de communication à adapter ...

www.ecomobilite.org/Boite-a-outils-PDES

P.D.E.S. 5 ÉTAPES POUR TOUT COMPRENDRE

1

2

3

4

5

Définir un plan d'actions (fixer les objectifs)

À la lumière du diagnostic, et donc en fonction des difficultés rencontrées, travailler à l'élaboration d'un plan d'actions à mener afin d'apporter des solutions, reprises dans un calendrier de mise en œuvre afin de les programmer sur le long terme.

Évaluer

L'évaluation est essentielle, elle doit être continue et commencer dès le début de la démarche. Elle portera sur l'atteinte des objectifs généraux et propres à chaque partenaire, sur le processus d'élaboration du PDES, sur l'évolution du plan d'actions et sur sa mise en œuvre effective. L'évaluation contribuera à la valorisation du travail réalisé et permettra de pointer les éventuels décalages entre la réalité rencontrée sur le terrain et le plan d'actions.